



Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 29 juin 2017 à l'hôtel de ville 165, rue Ampère

Références :
AV/CJL/AD/AP/JM

Rillieux-la-Pape, le 30 juin 2017

Secrétariat général
ressources
documentaires

Séance publique du jeudi 29 juin 2017

Affaire suivie
par : Anne PRAT
04.37.85.00.18

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en date du **vingt neuf juin deux mille dix sept après convocation légale,**

Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 34

Nombre de conseillers absents : 1

Objet :
CR succinct du CM
du 29 juin 2017

Présents :

Mesdames et messieurs : Vincendet, Smati, Leclerc, Perrot, Pruvost, Charvet, Monnet, Tétard, Nejjar, Desjames, Sève, Bérujon, Dupuy à partir de 20 h 40, Prot, Poizat, Pelluet, Burgensis à partir de 19 h 50, De La Cruz, Atallah, Petitgand, Porcheret, Dandel, Bozon-Guillot, Belhout à partir de 19 h 30, Darne, Ravat, Llubet, Desmet, Combier.

AFFICHAGE
du 7 juillet au 7
août 2017 inclus

Excusés Pouvoirs :

Mesdames et messieurs : Dupuy donne pouvoir à Tétard jusqu'à 20 h 40, Daas donne pouvoir à Charvet, Diss donne pouvoir à Monnet, Burgensis donne pouvoir à Sève jusqu'à 19 h 50, Ravigneaux donne pouvoir à Smati, Gauquelin donne pouvoir à Belhout, Bouvier donne pouvoir à Combier.

Absents messieurs : Marc Cachard

Secrétaire de séance : madame Ludivine Porcheret

Date de convocation : 16 juin 2017

Date affichage compte rendu succinct : 7 juillet 2017

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve le compte rendu du Conseil municipal du 30 mars 2017**

- **prend acte des décisions prises en application de la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014**

2017/06/69 – Approbation du compte de gestion 2016 – Budget principal

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le compte de gestion 2016 du budget principal arrêté en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Fonctionnement

- dépenses totales : 34 873 203,55 €

- recettes totales : 38 666 277,21 €

Soit un résultat de fonctionnement propre à 2016 de 3 793 073,66 €.

Investissement

- dépenses totales : 13 304 374,57€

- recettes totales : 11 810 047,65 €

Soit un résultat d'investissement propre à 2016 de – 1 494 326,92 €.

- **de constater** la situation finale de l'exercice 2016 après réintégration des résultats reportés 2015 :

Résultat de fonctionnement du budget principal = 3 793 073,66 €

Résultat d'investissement du budget principal = - 2 827 153,68 € (hors restes à réaliser)

- **de déclarer** que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme aux écritures de sa comptabilité administrative par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

2017/06/70 – Approbation du compte de gestion budget annexe – Espace 140

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le compte de gestion 2016 du budget annexe Espace 140 arrêté en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Fonctionnement

- dépenses totales : 190 952,45 €

- recettes totales : 190 952,45 €

Soit un résultat propre à 2016 et un résultat de clôture en fonctionnement nul.

Investissement

- dépenses totales : 594,53 €

- recettes totales : 13 882,46 €

Soit un résultat 2016 et un résultat de clôture en investissement de 13 287,93 €.

- **de déclarer** que le compte de gestion du budget annexe Espace 140 pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme aux écritures de sa comptabilité administrative par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

2017/06/71 – Vote du compte administratif 2016 – Budget principal

Rapporteur : F. Perrot

Sous la présidence de Monsieur Claude Tétard.

Conformément à la règlementation, Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

Vote

**Pour : 25 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot**

**Contre : 4 (liste « une ville qui nous ressemble »)
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 arrêté en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Les dépenses de fonctionnement :	34 873 203,55 €
Les recettes de fonctionnement :	38 666 277,21 €
Les dépenses d'investissement :	13 304 374,57 €
Les recettes d'investissement :	11 810 047,65 €

- Soit un résultat sur l'exercice 2016 de	+ 2 298 746,74 €
- Un résultat antérieur reporté en fonctionnement de	0,00 €
- Un résultat antérieur reporté en investissement de	- 1 332 826,76 €
- Soit un résultat net de clôture 2016 de :	+ 965 919,98 €

- **de prendre acte** des restes à réaliser en section d'investissement :

- dépenses engagées non mandatées	3 415 588,72 €
- restes à réaliser en recettes :	3 444 992,52 €

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

2017/06/72 – Vote du compte administratif 2016 – Budget annexe – Espace 140

Rapporteur : F. Perrot

Sous la présidence de Monsieur Claude Tétard.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

Vote

Pour : 25 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)
Contre : 4 (liste « une ville qui nous ressemble »)

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 arrêté en dépenses et en recettes aux montants suivants :

- dépenses de fonctionnement :	190 952,45 €
- recettes de fonctionnement :	190 952,45 €
- dépenses d'investissement :	594,53 €
- recettes d'investissement :	13 882,46 €

Soit un résultat sur l'exercice 2016 de + 13 287,93 €
Un résultat antérieur reporté de 0,00 €

Soit un résultat net de clôture 2016 de : + 13 287,93 €

- **de prendre acte des restes à réaliser :**

En section d'investissement :

- dépenses engagées non mandatées : 507 €

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant à notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

2017/06/73 – Affectation du résultat – Budget principal

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de constater** pour l'exercice budgétaire 2016, un excédent cumulé de fonctionnement égal à 3 793 073,66 € et un déficit cumulé d'investissement égal à - 2 827 153,68 €,

- **d'affecter** l'excédent de fonctionnement en totalité à la section d'investissement pour un montant de 3 793 073, 66 €.

Cette affectation sera reprise dans la décision modificative n° 1 et fera l'objet d'un titre de recette au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

2017/06/74 – Affectation du résultat – Budget annexe Espace 140

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

Vote

Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)
Contre : 4 (liste « une ville qui nous ressemble »)

- **de constater** pour l'exercice budgétaire 2016, un résultat nul en fonctionnement et un excédent d'investissement égal à 13 287,93 €,

- **d'inscrire** l'excédent d'investissement pour un montant de 13 287,93 € au compte 001 en recettes lors de la prochaine décision modificative.

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant à notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

2017/06/75 – Décision modificative n°1 du budget principal – Exercice 2017

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)
Abstentions : 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)
Contre : 4 (liste « une ville qui nous ressemble »)

- **d'adopter** la présente décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2017 d'un montant total de 8 422 688,40 €, équilibrée en section de fonctionnement à 1 160 301 € et en section d'investissement à 7 262 387,40 €.

2017/06/76 – Décision modificative n°1 du budget annexe – Espace 140

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)
Contre : 4 (liste « une ville qui nous ressemble »)

- **d'adopter** la présente décision modificative n°1 du budget annexe Espace 140 pour l'exercice 2017 d'un montant total de 13 287,93 €, équilibrée à 13 287,93 € en section d'investissement.

2017/06/77 – Indemnité de conseil au receveur municipal

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le principe du versement d'une indemnité de conseil au Receveur municipal de la commune de Rillieux-la-Pape à compter du 1^{er} septembre 2016,
- **de ne pas verser** d'indemnité au titre de l'année 2016 compte tenu des précisions mentionnées dans le rapport.

2017/06/78 – Semcoda - Augmentation de capital – Avis du Conseil municipal

Rapporteur : F. Poizat

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'accepter** la procédure d'augmentation de capital décrite
- **de décider** néanmoins de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le conseil d'administration de la SEMCODA du 27 avril 2017
- **d'autoriser** Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2017/06/79 – Garantie d'emprunt Dynacité OPH de l'Ain « Réhabilitation de 112 logements 1-2 square Koëinig et 20-24-26 » avenue Général Leclerc à Rillieux la Pape (3 lignes de prêts)

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'accorder** sa garantie financière à DYNACITE OPH de l'Ain, à hauteur de 15 %, soit 584 100 euros, pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Cet emprunt, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 3 894 000 euros, est destiné à financer la réhabilitation de 112 logements au 1-2 Square KOENIG et 20-24-26 avenue Général Leclerc à Rillieux-la-Pape.

- **De s'engager**, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **De s'engager**, pendant toute la durée du contrat de prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- **D'autoriser** Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et à DYNACITE OPH de l'Ain, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

2017/06/80 – Garantie d'emprunts SEMCODA « Construction de 14 logements » rue Victor Hugo à Rillieux-la-Pape

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **d'accorder** sa garantie financière à la SEMCODA, à hauteur de 15 %, soit 277 830 euros, pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Cet emprunt, contracté auprès du Crédit Agricole Centre Est pour un montant total de 1 852 200 euros, est destiné à financer la construction de 14 logements Rue Victor HUGO à Rillieux-la-Pape.

- **De s'engager**, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole Centre Est, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **De s'engager**, pendant toute la durée du contrat de prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

- **D'autoriser** Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole Centre Est et la SEMCODA, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

2017/06/81 – Garantie d'emprunts SEMCODA « Construction de 7 logements » rue Victor Hugo à Rillieux-la-Pape

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'accorder** sa garantie financière à SEMCODA, à hauteur de 15 %, soit 114 465 euros, pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à 12 mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Cet emprunt, contracté auprès de la CDC pour un montant total de 763 100 euros, est destiné à financer la construction de 5 logements PLUS et 2 logements PLAI Rue Victor HUGO à Rillieux-la-Pape.

- **De s'engager**, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la CDC, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **De s'engager**, pendant toute la durée du contrat de prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

- **D'autoriser** Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et la SEMCODA, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

2017/06/82 – Garantie d'emprunt SEMCODA « Construction de 8 logements » rue Victor Hugo à Rillieux-la-Pape

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'accorder** sa garantie financière à la SEMCODA, à hauteur de 15 %, soit 171 240 euros, pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à 12 mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Cet emprunt, contracté auprès de la CDC pour un montant total de 1 141 600 euros, est destiné à financer la construction de 8 logements PLS Rue Victor HUGO à Rillieux-la-Pape.

- **De s'engager**, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la CDC, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **De s'engager**, pendant toute la durée du contrat de prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

- **D'autoriser** Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et la SEMCODA, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

2017/06/83 - Dotation Politique de la ville 2017 : demande de subvention et plan de financement

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** la Dotation Politique de la Ville 2017 pour un montant de 950 000 € et sa répartition selon les projets retenus dans le tableau annexé au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents se rapportant à ce dossier,
- **de dire** que les recettes correspondantes à cette opération sont inscrites au budget primitif 2017 et suivants – article 74718 section de fonctionnement et article 1321 section d'investissement.

2017/06/84 - Groupement Ville/ C.C.A.S. – Fournitures administratives

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le principe de la constitution du groupement de commandes dit « d'intégration partielle » entre plusieurs collectivités territoriales, selon les conditions de la convention constitutive ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **de donner** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et signer toute pièce et acte s'y rapportant.

2017/06/85 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** les modifications à apporter au tableau des effectifs tel que précisé dans le rapport,
- **de dire** que la dépense correspondante est prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget.

2017/06/86 – Mise à jour du programme pluri annuel d'accès à l'emploi titulaire

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** la mise à jour du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour la ville présenté en annexe du rapport,
- **d'approuver** la mise en place de sélections professionnelles organisées sous convention avec le CDG du Rhône et de la Métropole de Lyon, telle que précisée dans le rapport.

2017/06/87 – Abrogation du protocole de gestion du temps de travail et nouveau règlement

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'abroger** le protocole approuvé par délibération du 21 décembre 2000,
- **d'approuver** le projet de règlement de temps de travail joint au rapport,
- **de permettre** une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018,
- **d'autoriser** le Maire à engager toutes actions et correspondances pour favoriser sa mise en œuvre et son application.

2017/06/88 – Régime indemnitaire – Mise à jour

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

Vote

Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)
Abstentions : 4 (liste « une ville qui nous ressemble »)
Contre : 0

- **d'approuver** l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise versée selon les modalités définies dans le rapport et pour les cadres d'emplois concernés,
- **d'approuver** l'instauration du complément indemnitaire annuel dans les conditions indiquées dans le rapport et pour les cadres d'emplois concernés,
- **d'autoriser** le maintien, aux fonctionnaires concernés à titre individuel, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
- **de dire** que les dispositions de la délibération DE2010/01/02 concernant les conditions d'attribution des indemnités se trouvent modifiées tel qu'énoncé dans les articles 2 et 3 du présent rapport, paragraphe « modulations du régime indemnitaire du fait des absences »,
- **de dire** que le reste des dispositions de la délibération DE2010/01/02 modifiée et de la délibération DE2013/09/90 et ses annexes restent inchangées et demeurent applicables pour les cadres d'emplois non pris en compte dans le présent rapport,
- **d'imputer** les dépenses au chapitre 012 du budget communal.

2017/06/89 – Indemnités des élus. Mise à jour suite à nouvelle grille indiciaire

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à la majorité, des votants**, décide :

Vote

Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,
madame Bozon-Guillot
Contre : + 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)
Abstentions : 4 (liste « une ville qui nous ressemble »)

- **de modifier** la délibération du 24 mars 2016 en se référant à l'indice brut terminal de la fonction publique, telle que précisée dans le rapport,

- **de prendre** en compte la demande de Monsieur le Maire de fixer le montant de son indemnité en deçà du taux maximum,

- **de fixer** les taux des indemnités telles que précisées ci-dessus et d'appliquer les majorations légales telles qu'indiquées et conformément au mode de calcul de la Préfecture du Rhône,
- **de dire** qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal est joint au présent rapport.

2017/06/90 – Grand Projet de Ville – Programmation PLIE 2017

Rapporteur : X. Bérupon

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** la programmation PLIE des actions 2017 telle que définie dans le tableau annexé au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces, acte ou document s'y rapportant et à engager toutes les actions s'y rapportant pour la satisfaction des objectifs énoncés.

2017/06/91 – Projet d'administration

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de prendre** acte de la déclaration d'engagements
- **de prendre** acte du projet d'administration
- **de permettre** la mise en œuvre du projet d'administration sur une première période de 2017 à 2020.

2017/06/92 – Projet Nature de Sermenaz – Approbation de la convention de délégation de gestion 2017-2018

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le plan de financement ci-dessus,
- **de solliciter** de la Métropole de Lyon pour le remboursement des dépenses engagées conformément à la convention, à hauteur maximale de 17 000 € en fonctionnement et de 61 800 € en investissement, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2017,
- **de dire** que les dépenses correspondantes sont inscrites au BP 2017 à l'article 6228 – section de fonctionnement et à l'article 2312 – section d'investissement
- **de dire** que les recettes correspondantes sont inscrites au BP2017,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de gestion jointe en annexe, ainsi que tous les documents relatifs à ce projet.

• **de dire** que les dépenses correspondantes sont inscrites au BP 2017 et suivants à l'article 61521 section de fonctionnement pour les animations et projets de communication et à l'article 2158 section d'investissement pour les achats en techniques et matériels alternatifs,

• **de dire** que les recettes correspondantes sont à inscrire au BP 2017 et suivants en section de fonctionnement pour les animations et projets de communication et en section d'investissement pour les achats en techniques et matériels alternatifs.

2017/06/98 – Délégation de Service Public Restauration Société Sogerès – Année 2015/2016

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le rapport d'activité de la société SOGERES pour l'année scolaire 2015-2016.

2017/06/99 – Délégation de Service Public Restauration – Société Sogeres – Avenant n°1 au contrat

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à la restauration scolaire et municipale et tout pièce ou acte s'y rapportant.

2017/06/100 – Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes en situation de handicap

Rapporteur : C. Monnet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité, prend acte** du bilan de la Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes en situation de handicap.

2017/06/101 – Comité consultatif du Handicap. Bilan 2015/2016

Rapporteur : C. Monnet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité, prend acte** du bilan Comité consultatif du Handicap - Année 2015/2016.

2017/06/102 - Comité consultatif des Aînés. Bilan 2015/2016

Rapporteur : C. Monnet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité, prend acte** du bilan du Comité consultatif des Aînés - Année 2015-2016.

2017/06/103 - Fonds d'Aide aux Jeunes – Convention 2017

Rapporteur : R. Nejjar

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de dire que** la somme de 7 749,78 € constitue la contribution de la Ville de Rillieux-la-Pape au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes, montant qui est intégré dans la subvention annuelle globale de fonctionnement versée au CCAS ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite (Ville/CCAS/ Métropole) du Fonds d'Aide aux Jeunes 2017 et toutes pièces relatives à ce dossier en reprenant les chiffres détaillés dans le rapport ;
- **de dire** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal 2017.

2017/06/104 - Convention entre le Lycée Albert Camus et la Ville de Rillieux-la-Pape : versement d'une subvention dans le cadre d'un échange scolaire à Ditzingen

Rapporteur : C. Tétard

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de verser** une subvention de 750 € au lycée Albert Camus,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention établie entre la Ville et le lycée Albert Camus.
- **de préciser** que les crédits sont prévus au budget primitif 2017 article 657348 «subventions aux organismes publics», fonction 041 « action internationale ».

2017/06/105 - Versement d'une subvention à la ville de Natitingou (au Benin) pour la poursuite du programme d'accès à l'eau potable 2016-2020

Rapporteur : C. Tétard

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** le Maire à reverser sous forme de subventions les participations de l'Agence de l'Eau et de la Ville de Rillieux-la-Pape, affectées aux travaux des trois premiers forages et aux études des 3 suivants, sur le compte spécifique ouvert à cet effet à la trésorerie de Cotonou,
- **de dire** que cette somme est d'un montant de 51 312,22 € et qu'elle est inscrite au budget 2017 article 6748 fonction 048,
- **de dire** que la subvention sera versée sur un compte spécifique du service d'épargne du trésor public ouvert par la ville de Natitingou à la Trésorerie de Cotonou.

2017/06/106 - Versement d'une subvention au Collège Maria Casarès dans le cadre d'un échange scolaire avec l'Inde

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de verser** une subvention de 500 € au collège Maria Casarès,

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention qui sera établie entre la Ville et le collègue Maria Casarès,
- **de préciser** que les crédits sont prévus au budget primitif 2017.

2017/06/107 – Convention relative au projet Veduta dans le cadre de la Biennale de Lyon 2017

Rapporteur : C. Tétard

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des votants**, décide :

(Non participation au vote de Monsieur Christian Combier)

- **de soutenir** ce projet dans les conditions précisées dans le rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe au présent rapport et de dire que les crédits figurent au budget principal de la commune.

2017/06/108 – Subvention exceptionnelle à l'APAR pour l'équipement d'un nouveau local

Rapporteur : M.C. Monnet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'accepter** le versement d'une aide exceptionnelle de 500 € à l'APAR afin de participer aux frais d'équipement du nouveau local,
- **de préciser** que les crédits seront inscrits au budget 2017 à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organisations de droit privé ».

2017/06/109 – Subvention exceptionnelle à l'AUVR pour les 50 ans de l'association

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'accepter** le versement d'une aide exceptionnelle de 300 € à l'AUVR afin de participer aux frais d'organisation des 50 ans de la section Tennis de table qui se dérouleront le 9 septembre 2017 au gymnase Cherifi,
- **de préciser** que les crédits seront inscrits au budget 2017 à l'article 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », fonction 40 « services communs », gestionnaire « sports ».

Vœu du Conseil municipal relatif au déclassement de sections des autoroutes A6 et A7 traversant l'agglomération lyonnaise

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **demande** au Président de la Métropole de Lyon, de mettre en place une instance de dialogue et de concertation avec les instances ou les représentations impactées par ce déclassement : élus de l'Est et du Sud lyonnais, élus des départements limitrophes, regroupements intercommunaux, Département, Région, associations, etc ...

- **demande** que toute mise en application de ce déclassement soit conforme aux dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise.

La séance est levée à 22 h10.

N.B. : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs.
(Tel : 04.37.85.00.18 / 04.37.85.00.27 / 04.37.85.00.00)